



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du 23 juin 2008 à 19h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2008
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 7/2008 - Comptes et gestion 2007
4. Préavis municipal n° 8/2008 – Rétablissement du chemin de la Paudèze
5. Election du Bureau du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
6. Election de la Commission de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
7. Election de la Commission des finances pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional ainsi que de M. Béda, du journal 24Heures.

Le quorum étant atteint avec 36 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est accepté par 35 conseillers (1 refus).

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2008

Le président demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 26 mai 2008.

M. Heymoz demande la rectification du texte concernant l'agrandissement du port : ce n'est pas un plan mais un croquis qu'il a présenté.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2008 est soumis au vote ainsi corrigé et approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications du bureau

Des votations fédérales ont eu lieu le 1^{er} juin 2008 sur 3 objets, la participation pour Paudex a été de 56,91%. Pendant l'heure d'ouverture du bureau électoral 4 personnes se sont déplacées, ce chiffre reste stable.

Le président détaille les résultats des objets présentés au peuple et qui ont été assez nettement refusés et remercie les scrutateurs et la secrétaire pour leur participation au dépouillement. La Commission d'urbanisme a désigné M. F. Kehtari comme président, deux rapports sont prévus : les 15 septembre et 24 novembre prochains.

3. Préavis 7/2008 Comptes et gestion.

Les rapports des commissions ont été envoyés aux conseillers en même temps que la convocation.

Le président soumet à discussion le texte qui va de la page 1 à 35 puis soumet au vote chapitre par chapitre.

P. 1 à 35

P4, **M. Voruz** précise que 11 préavis ont été présentés et tous ont été acceptés exception faite de celui qui avait été retiré par la Municipalité.

P. 22, **M. Fontannaz** demande pourquoi le prix du verre est si cher. **M. Voruz** répond que c'est au poids (fr. 266.- la tonne). **M. Fontannaz** demande pourquoi le transport du métal est moins cher (fr. 168.- la tonne). Le Syndic ne peut répondre sans se renseigner au préalable.

P 31. **M. Reichen** explique que les boues passent sur deux tapis et que 46'000 m3 d'eau de boisson sont utilisés pour les laver. La Step est en train de chercher une autre méthode pour trouver de l'eau non potable et meilleur marché.

Le président remercie la Municipalité pour son travail qui a permis une lecture facilitée des comptes.

Chapitre 1. Administration générale

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité

Chapitre 2. Finances.

P. 39. **M. Maillard** demande si l'impôt sur les gains immobiliers résulte bien de mouvements spéculatifs et si une étude a été menée à ce sujet.

Le Syndic répond qu'effectivement dans un ou deux cas des propriétés ont été achetées et vendues dans un délai de 6 mois avec des gains substantiels.

Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 3. Domaines et bâtiments

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité

Chapitre 4. Travaux

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité

Chapitre 5. Instruction publique et cultes.

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité

Chapitre 6. Police

P 48. **M. Grandjean** demande quels sont les frais funéraires. **M. Voruz** répond que lorsque quelqu'un décède, la Commune paie son incinération/ensevelissement.

Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 7. Sécurité sociale

P 50. **M. Maillard** fait remarquer que la facture sociale représente 52% des impôts perçus par Paudex en 2007 d'où la difficulté de gérer un budget dont la moitié lui échappe. **Le Syndic** acquiesce et informe l'assemblée que le député Jacques Haldy va déposer une motion au Conseil d'Etat en espérant qu'une solution puisse être enfin entre tous les acteurs de cette péréquation.

Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 8. Services industriels.

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité

P. 53, **M. Maillard** fait remarquer que le verso de cette page donnant les résultats de la Commune, celle qu'il estime la plus importante de tout le rapport, avec un bénéfice de fr. 1'529'000.- est extrêmement intéressant mais qu'il aurait voulu voir ce rapport concernant le « trésor de guerre accumulé par la commune » tout au début du rapport sur les comptes.

P. 56, **le Syndic** revient sur la question d'un membre de la Commission des finances concernant la rubrique « émolument fédéral Etrans ». Il explique que c'est stratégique : toutes les 12 heures la Confédération achète et vend de l'électricité. Le département de l'énergie a créé une société qui s'appelle ETRANS et dont les collaborateurs à Berne sont payés par ces impôts-là. M. Voruz ajoute que la nouvelle loi sur l'électricité provoque des émoluments-surprises de toutes sortes et qui s'avèrent de plus en plus chers.

M. Maillard revenant sur le résultat de Paudex, constate que la trésorerie est quasiment inchangée entre 2006 et 2007 malgré de gros travaux effectués et la création de fonds spéciaux qui atteignent 6,5 millions de francs. Il ajoute qu'il est possible de remplacer tout le patrimoine administratif avec ces fonds constitués. Il recommande de ne pas créer « Paudex comme une banque » et espère qu'au moment de l'approbation du budget 2009 un léger déséquilibre au niveau des charges permettra de prélever dans ce fonds sans augmenter les impôts.

P. 60 **Mme Noth** aimerait des explications supplémentaires.

M. Voruz explique qu'en 1984 il y a eu des travaux au chemin des Peupliers pour fr. 17'000.- et qu'ensuite chaque année on a inscrit 4% par an d'amortissement. En 2007 il y a un amortissement global. Ceci n'étant que des écritures comptables sans mouvements d'argent. Il rappelle que ces amortissements sont obligatoires.

Le Président ouvre la discussion générale sur l'ensemble des comptes.

Le Syndic revient sur la page 53 à gauche concernant l'utilisation du bénéfice. Il souligne qu'il ne s'agit pas seulement des fonds de réserve, mais aussi des amortissements. Des sommes de Fr. 350'000.- provenant de débiteurs douteux peuvent s'avérer irrécupérables. Il faut tenir compte de la péréquation où le décompte final de la facture sociale de l'année passée a exigé un « rattrapage » de fr. 400'000.- et il faut donc rechercher l'équilibre au cas où il y aurait quelque chose à remettre.

M. Maillard revient sur ce tableau, qu'il estime justifié, mais trouve qu'il ne s'agit là que d'écritures comptables et il ne comprend pas les charges de péréquation déduites. La rentabilité de la Commune en 2007 est excellente et largement supérieure en marge brute d'autofinancement si l'on compare avec d'autres communes.

M. Voruz répond qu'il y a autant d'avis que de communes et propose qu'on ne tienne plus compte de la mention de la p. 15, aucune règle cantonale de base ne donnant ces éléments.

M. Fontannaz souligne la qualité de présentation des comptes et remercie le personnel administratif pour son travail.

L'ensemble des comptes de l'année 2007 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4. Préavis 8/2008. Rétablissement du chemin de la Paudèze.

M. Barman lit le rapport de la commission ad hoc dont sont membres A. Favre-Yerly et J.-J. Frauchiger et qui s'est réunie le 19 juin avec M. Lonfat, municipal en charge.

La commission recommande l'approbation du préavis.

Le Président lit la lettre de M. Germann, propriétaire concerné, qui affirme que selon le jugement la responsabilité de la Commune a été engagée à 80% et non à 66% comme stipulé dans le préavis.

M. Voruz dit que cette lettre ne change en rien la décision à prendre sur ce préavis.

M. Lonfat réagit en disant que la Commune n'est pas fautive quant à l'entretien des canalisations, des experts l'ayant confirmé dans plusieurs courriers.

Le préavis est soumis au vote et accepté à une large majorité (moins une abstention).

5. Election du bureau du Conseil pour l'année 2008-2009

Le **Président** propose de déroger au règlement en procédant à l'élection par acclamation au cas où le nombre de postes correspondrait au nombre de postulants. Personne ne s'y oppose.

Président.

La confiance de l'assemblée à **M. Spring** est renouvelée. Il accepte et est élu par acclamation.

Vice-président : **M. Chaubert** accepte sa réélection par acclamation.

2^{ème} vice-présidente : **Mme Cevey**, absente mais certainement consentante, est désignée par acclamation.

Scrutateurs : **M. Di Natale** et **Mme Zwicky** scrutateurs sortants sont réélus à leur poste.

Scrutateurs suppléants : **Mme Kettel** et **M. Savioz** sont également réélus.

6. Election de la Commission de gestion.

Sont proposés : Messieurs J.-M. Rüeger, J.-M. Desbaillets, R. Estève, G. Farinelli, et G. Perrin
Les membres de la Commission sont réélus par acclamation.

7. Commission des finances.

Sont proposés : M. Maillard, M. Bénédic, Mme Brunner, M. Weissbrodt, M. Chappuis et M. Capt

Six candidats étant proposés pour cinq places, il est procédé par les scrutateurs à une élection à bulletin secret.

Le Président annonce 37 bulletins rentrés, la majorité absolue étant de 19. Sont élus :

- **M. Maillard** qui obtient 37 voix
- **M. Bénédic** qui obtient 36 voix
- **M. Chappuis** qui obtient 33 voix
- **M. Weissbrodt** qui obtient 30 voix
- **Mme Brunner** qui obtient 28 voix.

M. Capt obtient 16 voix.

8. Communications municipales

M. Voruz informe que la Fête à Paudex aura lieu le samedi 28 juin, que tout le monde est cordialement invité et qu'une petite surprise est prévue à l'arrivée des participants. Il rappelle que l'auteur de cette petite tradition n'est autre que M. Crousaz.

9. Propositions individuelles et divers

M. Grandjean félicite la secrétaire pour sa précision lors de la rédaction du procès-verbal du 26 mai (date à laquelle il était absent). Il affirme ne pas vouloir ternir les relations entre la Municipalité et le Conseil mais annonce toutefois qu'il déposera à la prochaine séance une question sous forme de postulat demandant de faire évaluer la conformité du PPA. La Verrière.

M. Crousaz émet deux requêtes : il aimerait que soit reposée la lampe d'éclairage au chemin des Peupliers et que les jeux aquatiques pour les jeunes sur le lac soient remis.

Il manifeste son mécontentement suite à la récente manifestation d'hydravions et demande si ces désagréments acoustiques seront exceptionnels.

Le Syndic répond concernant les jeux aquatiques que la croix flottante était trop dangereuse mais qu'elle a été remplacée par des bouées qui en même temps délimitent la zone de baignade.

Il ajoute qu'une concession d'utilisation du plan d'eau de la plage de Paudex a été obtenue jusqu'à 2057.

Concernant le meeting d'hydravions, il s'agit d'un évènement ponctuel autorisé par l'Office de l'air et par la Commune de Lutry et qui n'est pas du ressort de Paudex.

Concernant le rétablissement de l'éclairage, **M. Lonfat** informe qu'il s'avère après étude qu'il y a un problème technique et que les propriétaires ne sont pas favorables. Il espère toutefois qu'une solution sera trouvée à court ou moyen terme.

Séance levée à 20h20

Prochaine séance : le 29 septembre 2008.

Le Président

La Secrétaire

J.-F. Spring

M.-Ch. Capt

A l'issue de la séance, **M. Voruz** invite les conseillers à prendre l'apéritif sur l'esplanade. Une surprise attend les participants lors du souper sous la forme d'un spectacle donné par Katoon accompagnant le dessert.

La décoration a été faite par les animatrices de l'UAPE.

Le couscous royal a été préparé par Nelly et Rudolf Schwaab. Ce dernier prendra sa retraite après 24 ans de service, avant la fin de l'année législative 2009. Une prise de congé officielle sera toutefois organisée en temps voulu.